





# Gel en Isère :

## dispositifs d'accompagnement et/ou d'aides aux agriculteurs

MAJ 13/09/21

Consulter les mises à jour sur : [www.isere.chambres-agriculture.fr](http://www.isere.chambres-agriculture.fr)

NOM DE L'ORGANISME	DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT ET/OU D'AIDES	CONTACTS
AGRI'ECOUTE MSA 	Détresse : alerte "mal-être/suicide" : prise en charge par des professionnels - psychologues	MSA : 09 69 39 29 19
SILLON DAUPHINOIS MSA et Chambre d'agriculture de l'Isère 	Accompagnement global dans la durée de l'agriculteur et sa famille sur le volet social et économique.	MSA : 04 76 88 76 20 Chambre d'agriculture de l'Isère : 04 76 93 95 22
MSA DES ALPES DU NORD 	Demande de report de cotisation à faire via le formulaire en ligne sur le site de la MSA. Discussion en cours sur prise en charge jusqu'à un plafond maximum de 15 000 € pour les cotisations de l'exploitant, en fonction du taux de perte. Ce plafond pourrait être doublé pour prendre en compte les cotisations des salariés (plafond porté à 30 000 €).	<a href="http://alpesdunord.msa.fr">http://alpesdunord.msa.fr</a>
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION	Avance remboursable à la calamité pour les fruits à noyaux et raisin de table. L'aide représentera 20% du montant des pertes. Elle ne pourra pas dépasser 20 000 €. Date limite : 5 juillet 2021	<a href="http://www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr">www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr</a>
DDETS (EX DIRECCTE) 	Informations et demandes d'activité partielle pour les emplois permanents, CDD et saisonniers, <b>À FAIRE TRÈS RAPIDEMENT.</b>	Foire aux questions : <a href="http://travail-emploi.gouv.fr">http://travail-emploi.gouv.fr</a> Demande d'activité partielle : <a href="http://activitepartielle.emploi.gouv.fr">http://activitepartielle.emploi.gouv.fr</a> Renseignements : <a href="mailto:ddets-activitepartielle@isere.gouv.fr">ddets-activitepartielle@isere.gouv.fr</a>
DDFIP (SERVICE DES IMPÔTS) 	Volet Impôt : mesures individuelles à solliciter. Demande de modération ou de remise d'impôt qui reste dû (sur revenu ou société) / demande de délais de paiement.	<a href="mailto:codefi.ccsf38@dgfip.finances.gouv.fr">codefi.ccsf38@dgfip.finances.gouv.fr</a>
CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'ISÈRE 	Informations et orientation sur les différents dispositifs d'aide et d'accompagnement.	Ligné dédiée : 04 76 20 68 86 (tous les après-midi) <a href="mailto:calamites@isere.chambagri.fr">calamites@isere.chambagri.fr</a>
BANQUES 	Volet économique et financier : A partir d'une analyse de la situation individuelle de l'exploitation, des mesures de soutien peuvent être activées : PGE, reports de créances...	Conseiller ou agence bancaire
RÉGION AUVERGNE RHONES-ALPES 	Ouverture de l'aide exceptionnelle à l'hectare (pour abricots, cerises, nectarines, pêches, prunes). Date limite de dépôt : 20 septembre 2021. Les productions de fruits à pépins, viticulture et les metteurs en marchés seront soutenues dans un second temps.	<a href="http://www.auvergnerhonealpes.fr/aide">www.auvergnerhonealpes.fr/aide</a>
DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE 	Principe d'une aide votée le 28 mai 2021. Modalités en cours de définition, en articulation avec l'Etat et la Région dans un souci de simplification administrative pour les agriculteurs qui, dans leurs déclarations, devront cocher la case donnant autorisation de transmettre leurs dossiers à d'autres cofinanceurs. Traitement accéléré de l'instruction des aides RSA en lien avec CDA et MSA.	
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES 	Dispositif calamités agricoles. Ouverture des demandes d'indemnisation sur fruits à noyaux du 2 août au 2 septembre sur le site «Télécalam».	<a href="mailto:calamites@isere.chambagri.fr">calamites@isere.chambagri.fr</a> <a href="mailto:cecile.gallin-martel@isere.gouv.fr">cecile.gallin-martel@isere.gouv.fr</a>
ASSURANCES GROUPAMA 	Accompagnement personnalisé de chaque sociétaire : écoute, adaptation des garanties et flexibilité sur les échéances. Les élus de proximité sont à disposition pour être à l'écoute de chaque situation spécifique.	Chargé de clientèle ou Agence Régionale Commerciale Agricole 09 74 75 02 73
CERFRANCE ISÈRE	Accompagnement des adhérents sur les différents dispositifs d'aides.	Échirolles : 04 38 49 90 70 Moirans : 04 76 20 68 70 Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs : 04 76 93 77 10
AGRIEMPLOI	Recherche de salarié, portage salariale pour une modularité a plus prêt de vos besoins	Grenoble: 04 76 20 67 34
FDSEA38	Accompagnement et conseils sur les dispositifs de maintien dans l'emploi	Contacteur le chargé de mission emploi formation : 07 63 16 91 83



Chambre d'agriculture de l'Isère  
04 76 20 68 86  
(tous les après-midi)  
[calamites@isere.chambagri.fr](mailto:calamites@isere.chambagri.fr)

Toutes les mesures de soutien à la crise sanitaire COVID sont étendues au secteur agricole touché par le Gel. Report du PGE jusqu'au 31/12.

La reconnaissance en calamité agricole est étendue à la viticulture et aux GC.

Dispositifs financés avec le soutien de :



Nos partenaires :

